



Ne plus être garant

Par Sophiemarilou

Bonjour

Nous avons signé pour être garant 3 ans renouvelables 3 fois (nous pensions que le renouvelable n'était pas obligatoire et la responsable de l'agence c'est bien gardé de nous l'expliquer) Nous avons voulu arrêter d'être garants au bout des 3 premières années. On nous dit que c'est impossible. Que nous sommes engagés pour 9 ans. Est ce vrai ? Y'a t il un moyen de résilier malgré tout?

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Effectivement, c'est vrai !

Il existe 2 types d'acte de cautionnement, à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Dans le cas d'un acte à durée indéterminée, la caution peut se désengager à chaque renouvellement du bail par LRAR. Dans le cas d'un acte à durée déterminée, comme c'est votre cas (bail initial plus 3 renouvellements), la caution est tenue par la durée de l'acte et ne peut pas se désengager avant son terme (sauf bien sur si le bail est rompu avant).